



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Béthune

Bureau du développement durable du territoire

Arrêté du 20 novembre 2025

portant renouvellement des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Béthune

Le préfet du Pas-de-Calais,
Officier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 et suivants ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

Vu le décret du 9 avril 2025 portant nomination de Laurent Touvet en qualité de préfet du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 13 décembre 2023 portant nomination de Sébastien Bécoulet en qualité de sous-préfet de Béthune ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-11-104 du 19 mai 2025 accordant délégation de signature à Sébastien Bécoulet, sous-préfet de Béthune ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité ;

Vu les désignations des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des délégués de justice par le président du tribunal judiciaire de Béthune ;

Vu les désignations des représentants de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2023-339 et les arrêtés modificatifs n° 2023-359, n° 2023-509, n° 2023-523, n° 2023-532, n° 2023-554, n° 2023-560, n° 62-2024-03-11-00007, n° 62-2024-04-10-00006, n° 62-2024-04-25-00008 et n° 62-2025-01-17-00002 portant renouvellement des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Béthune ;

Considérant qu'il convient de renouveler la nomination, dans chaque commune, des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans ;

Arrête

Article 1^{er}: Les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après sont désignées pour être membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales.

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le deuxième plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le troisième plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Barlin	Gérard Dumont Rémi Noyelle Karine Vandenbushe	Roxane Lenoir	Jean-Paul Courchelle
Beuvry	Annie Naspinski Lydie Bourgois André Demailly Suppléant : Adrien Gomes	Myriane Houplain Suppléant : Mickaël Duhaut	Christine Brasse Suppléant : Guillaume Delbarre
Cauchy-à-la-Tour	Valérie Masclet Ophélie Witke Michel Bringuetz	Hélène Barrois	Claude Pitten
Fouquières-lez-Béthune	Christien Dutouquet Jacques Foulon Delphine Petit	Jérôme Neufville Alexandre Demanghon	
Houdain	Frédéric Lecuyer Betty Capron Jerry Maisnil	Daniel Dewalle	Pascale Hourriez

Laventie	Francine Lemire Laurent Verdon Sylvie Cousin	Alexandre Glorian Evelyne Cuadros	
Noyelles-les-Vermelles	Pascal Lagae Sylvie MARTIN Étienne Iozelli	Yves Griboval Daniel Frere	
Vendin-les-Béthune	Philippe Meurillon Sylvie Herchin Sylvie Brismail	Patrick Morien Christophe Fardel	

Communes de moins de 1 000 habitants et communes de 1 000 habitants et plus n'ayant qu'une seule liste au conseil municipal

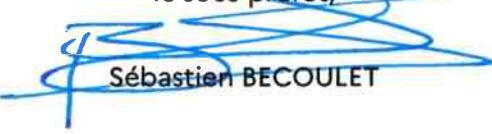
Commune	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TGI
Amettes	Gilles Mesureur	Janvier FÉVRIER	Rémi Mielcarz Suppléant : Claudie CLEMENT
Busnes	Fabrice Devaux	Marie-Thérèse Dubois	Georges Durand
Caucourt	Dorothée Descamps	Frédéric Delcroix	Luc Descamps
Ferfay	Paulette Hocq Suppléant : Sylvain Duhautois	Jean-Claude Rogier Suppléant : Francis Delrue	Émile Decofour Suppléant : Pascal Bouche
Lières	Maryvonne Pohier	Philippe Crépin	Jacques Vichery
Linghem	Annie Loison	Marie-Hélène Duhamel	Philippe Picot
Saint-Floris	Maxine Bouwy	Gérard Calonne	Jean-Noël Braems
Verquin	Nicolas Aimar	Christian Verheyde	Philippe Lebouc
Westrehem	Laurent Ledru	Florence Hubin	Véronique Lefebvre

Article 2 : Le sous-préfet de Béthune et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

À Béthune, le 20 novembre 2025

Pour le préfet,

le sous-préfet,



Sébastien BECOULET

